

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19915 - 77EME ANNÉE

Proposition décisive du rapport de l'Etat sur l'avenir de la canne à sucre à La Réunion

Rapport sur la canne à sucre : pour l'entrée des planteurs de La Réunion dans le capital de Tereos Océan Indien

« Proposition n° 13 : Plaider pour l'ouverture du capital de Tereos Océan Indien à des acteurs locaux à La Réunion » : le rapport sur l'avenir de la filière canne-sucre outre-mer remis au gouvernement comporte une proposition explosive, susceptible de remettre en cause tous les rapports de force dans la filière au profit des planteurs : l'ouverture du capital de Tereos Océan Indien aux acteurs locaux. En clair, c'est la possibilité pour les planteurs d'entrer dans le capital de l'entreprise qui détient toutes les usines sucrières de La Réunion, d'accéder aux comptes de l'entreprise et également d'être des acteurs de la stratégie de l'industrie sucrière au même titre que les 20.000 planteurs de betteraves propriétaires de la coopérative Tereos, maison-mère de Tereos Océan Indien.

Le rapport sur l'avenir de la canne à sucre outre-mer comprend une partie consacrée à La Réunion. Voici un extrait :

« À La Réunion, la quasi-totalité de la production de canne est dédiée à la production de sucre dont une moitié de sucres bruts destinés à être raffinés. L'industrie sucrière réunionnaise ne bénéficie donc pas des retombées de valeur ajoutée qui existent dans les Antilles avec la filière rhum, plus intégrée. Elle est donc



concernée au premier chef par les incitations visant à diversifier sa production vers des productions à plus forte valeur ajoutée et à lui faire bénéficier d'un contingent de rhum traditionnel. Tereos Océan Indien, qui détient les deux sucreries de l'île, est dans une situation monopolistique, tant vis-à-vis des planteurs que vis-à-vis des distillateurs de rhum traditionnel. Cette situation monopolistique engendre des tensions au sein de la filière et un fort sentiment de méfiance, qui trouve à s'illustrer à chaque renégociation des conventions canne. Le manque de transparence attribué à la société Tereos Océan Indien

est renforcé par sa structure juridique complexe : elle dépend d'une chaîne de sociétés holding, Tereos Océan Indien étant détenue à 90 % par Tereos EU, elle-même filiale de Tereos International, société de droit brésilien, qui dépend de Tereos groupe. TOI n'est pas tenue de publier des comptes consolidés, ce qui contribue à créer un sentiment de méfiance qui fait obstacle à la définition d'une vision partagée de la filière et des transformations qu'elle doit subir pour redevvenir compétitive à moyen terme. Cette situation plaide pour une ouverture du capital de l'entreprise à d'autres acteurs locaux. Les collectivités locales ou

des organisations représentatives des planteurs pourraient ainsi prendre des parts au capital, comme cela s'est fait pour la SRMG ou pour Le Galion. L'ouverture du capital de l'entreprise permettrait d'assurer une plus grande transparence de la société et notamment des conditions financières d'exercice du métier de sucrier. Elle contribuerait par ailleurs à responsabiliser les planteurs dans leurs revendications d'achat de la canne à sucre.

Proposition n° 13 : Plaider pour l'ouverture du capital de Tereos Océan Indien à des acteurs locaux à La Réunion. »

CGPER : les planteurs doivent savoir combien gagne l'usinier

Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, rappelle que « 20.000 planteurs de betteraves sont des coopérateurs de Tereos, ont accès aux comptes et peuvent décider de la stratégie ce qui a été fait récemment avec l'élection d'une nouvelle direction ». Pour le dirigeant syndical, « il est anormal que les près de 3.000 livreurs de canne à sucre ne soient pas associés aux décisions de l'outil de production qui transforme leur matière première en de nombreux produits ».

« Le rapport montre un montage complexe impliquant deux sociétés intermédiaires entre la coopérative Tereos et Tereos Océan Indien qui permet à Tereos Océan Indien de ne pas publier ses comptes consolidés », poursuit-il,

« comment allons-nous discuter de la Convention canne qui s'appliquera l'année prochaine si l'usinier peut légalement dissimuler une information aussi importante que ce qu'il gagne précisément à La Réunion grâce à la canne livrée par les agriculteurs ? »

Jean-Michel Moutama précise que « la DAAF et Tereos connaissent parfaitement ce que chaque planteur reçoit de Tereos pour prix de la vente de ses cannes ainsi que le montant des aides publiques versées. La situation du planteur est totalement transparente mais c'est l'opacité totale du côté de l'usinier ». Le responsable syndical indique également qu'en France, « Tereos est une coopérative détenue par 20.000 planteurs de betteraves qui décident de la stratégie. La preuve, parce que les planteurs voulaient une autre stratégie que celle de la direction, ils ont élu une nouvelle direction ».

Et le président du syndicat d'agriculteurs de conclure : « à la CGPER nous revendiquons également l'entrée des planteurs dans le capital, car cela nous donnera enfin accès à des informations indispensables pour négocier la Convention canne et que l'usinier refuse de communiquer depuis des années ».

Juste retour des choses

À La Réunion, les premières usines sucrières étaient la propriété de planteurs. Les Accords de 1969 ont eu pour conséquence de transformer le planteur en fournisseur de matière première, il n'était plus le propriétaire du sucre et de tous

les produits de la canne qu'il livrait, et qui lui donnait droit à 66 % des produits transformés, le tiers restant était propriété de l'usinier au titre de dédommagement pour l'utilisation de ses machines. Un usinier avait donc tout intérêt à rester un planteur. C'est pourquoi l'usine de Bois-Rouge était d'abord utilisée pour transformer les cannes venant des plantations appartenant à l'usinier. Les Accords de 1969 ont permis de séparer le capital foncier du capital industriel, faisant reposer sur le seul planteur le risque de la culture de la canne à sucre, et permettant à l'usinier de concentrer ses investissements sur les moyens d'augmenter ses profits grâce à de nouvelles valorisations de la canne dont les bénéfices échappaient au planteur.

L'entrée des planteurs dans le capital des deux usines qui transforment les cannes à sucre à La Réunion doit permettre de nouveau aux planteurs d'être des acteurs de la stratégie des usines indispensables à la valorisation des cannes qu'ils prennent le risque de cultiver. Or, dans un contexte de fin des quotas et de confrontation à la concurrence mondiale, l'avenir de la filière est déterminé par la stratégie de l'industriel, comme l'avait justement souligné en 2013 Dacian Ciolos, alors Commissaire européen à l'Agriculture lors d'une visite à La Réunion. Il est donc nécessaire que les planteurs soient co-propriétaires de l'outil de production qui décide de leur avenir.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Pour une TVA différentielle sur les produits et services moins polluants

Le professeur de gestion environnementale Jacques de Gerlache propose, de faire varier la taxation des produits et services consommés en fonction de leur impact environnemental.

Dans la mise en œuvre d'une économie plus « soutenable », il devient crucial de repenser plus largement les systèmes de fiscalité et de prix. Des mouvements comme ceux des « gilets jaunes » ont montré la difficulté à faire admettre de nouvelles taxes. Les conséquences socio-économiques des crises sanitaires et climatiques rendront cela encore plus ardu. Les réponses à ces enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus urgents doivent donc nécessairement intégrer toutes les opportunités possibles.

Une option à exploiter plus activement pourrait être celle d'outils fiscaux incitatifs plutôt que punitifs, complémentaires aux systèmes traditionnels de taxes et charges fiscales. Comme, par exemple, la mise en œuvre d'une taxation différentielle pour les produits ou services qui intègrent le coût d'une réduction de leurs externalités environnementales et climatiques dans leur prix de revient. Cette intégration engendre en effet une baisse de compétitivité par rapport à ceux qui n'accomplissent pas cette démarche.

La taxation différentielle permettrait de rétablir leur compétitivité. La perte de revenu fiscal qu'elle engendrerait pour l'Etat se verrait compensée par une diminution des dépenses publiques liées à la réduction des coûts des externalités non compensées, généralement reportés sur la collectivité comme l'épuration des eaux ou le traitement des déchets. Basée sur des données quantifiées établies à partir d'analyses du cycle de vie, méthode à présent bien établie, cette taxation différentielle peut prendre en compte à la fois les efforts d'allègement des externalités de production (« offrir mieux avec moins »), et ceux qui permettent d'allonger la durée de vie des produits et services concernés (efficacité énergétique, réparabilité, durée de vie...).

Un dispositif de ce type, la « TVA circulaire », avait déjà été proposé en France par la Fondation 2019. D'autres projets ont été développés, notamment les Damage and Value-Added Tax (DaVAT) et Damage-associated-to-the-Value-chain Information Tool (DaVIT), au sein des universités de Bruxelles et de Louvain, et présentés lors d'un séminaire en mars 2021. En face, l'Union Européenne veut développer encore plus ce qui ne marche pas, la marchandisation du carbone dans une bourse d'échange. Le carburant et le gaz ne doivent pas être les seuls leviers d'action pour la transformation du monde. Ici, sachant que l'octroi de mer est emmené à disparaître, La Réunion pourrait être ce laboratoire du monde de demain en la remplaçant par une TVA Régionale différentielle. L'écologie ne doit plus être punitive pour les plus défavorisés.

« L'excès des impôts conduit à la subversion de la justice, à la détérioration de la morale, à la destruction de la liberté individuelle. » Benjamin Constant

David Gauvin

Oté

Si lé possib romète an valèr son vilaz, akòz pa !

Mézami, nou la fine anparl vilaz Grand koude. Néna dé shoze k'i bouz laba é k'i bouze an bien. Nou la fine anparl la rolanss lo thé épi la prodiksyon lo thé blan. Nou la fine anparl galman la rolanss la plantasyon jerniome pou fé luil éssansyèl noute tout i koné issi La Rényon.

Dann télé yèr i sorte fé pass in promotèr in sosyété i apèl : « Bande éssansyèl Gran koude » : pou produi toute kalité luil éssansyèl, pa solman léssanss jerniome, mé galman toute kalité luil i pé fé zordi issi avèk toute bande plante médissinal nou néna provik néna in rapor avèk luil.

La anparl galman in sosyété « Run Papier » pou fé in papyé d'luks avèk d'aprè sak i di lo déshé la kuite jerniome épi d'ote kalité plante ankòr. Touzour dann Grand koude, touzour avèk in lojik tériroir, sète lo vilaz.

Kan mi antande kékshoz konmsa mwin lé fyèr oir demoun la kanpagn aprè trass shomin rantre zot pou donn la valèr zot travaye épi zot tériroir.

Alor mi demande pou kossa i rolanss pa lékonomi Boi d'nèf d'nèf Sin-dni avèk zanana. Sin-Philippe avèk Pinpin épi toute sak séza laba, san konté biensir lo bon travaye banna i fé dsi la vanille. Toulmoune i koné laye La Ptitil, kurkuma, gouyavyé la Plène, Kafé bourbon pointu la fine komanss trass son shomin... Ni pé éspère do ri talèr i sava pouss in pé partou, épi kann, nora in bon rolanss sa in zour.

Mi sava pa fé in katalog avèk toute bande prodiksyon bon kalité i fé in pé partou La Rényon, mé si demoune shak kartyé i vé rolanss zot tériroir avèk bande prodiksyon tradisyonèl amélioré sanm pou mwin néna dé shoze pou fé issi La Rényon dann poinnvizé lékonomi, épi ossi pou done kréol travaye. I vo lo kou non ? Pou mète anou dann shomin noute fé sa kante mèmvré dévlopmen. Nou lé kapab kant mèm ! Kissoi dann la lozik noute bande tériroir, épi dann sète noute bande prodiksyon, é toussa bazé dsi lo travaye rényoné libéré.

Justin